

Mise en contexte plus complète et vulgarisée pour accompagner le mandat pour l'abolition des sanctions aux études

Dans son plan stratégique 2020-2025, le Cégep du Vieux Montréal (CVM, Collège) pose sur la table deux questions bien intéressantes¹ :

- « Au lieu d'agir sur l'étudiant.e, pourquoi ne pas agir sur le système lui-même ? »
- « Comment rendre notre établissement plus inclusif sur le plan de la réussite ? »

Dans cette même section du *Plan*, le Collège propose lui-même des pistes de solution : remise en perspective des pratiques d'évaluation et réflexion profonde sur l'approche en matière de réussite.

Malgré toutes ces considérations, le CVM semble manquer d'ambition (ou d'idées ?) pour agir concrètement dans cette direction. En effet, aucune des quatre orientations du *Plan* ne proposent d'actions en lien avec la refonte des pratiques d'évaluation, ou du moins, rien qui nous semble réellement primordial. Voici donc sur quel front l'AGECVM (l'Association) lui propose d'agir : **l'abolition des mesures punitives et coercitives en lien avec les études** (Voir annexe 1).

Dans notre accompagnement à la communauté étudiante, nous avons pu remarquer que les mesures de « conditions de réussite » (engagement à la réussite, contrat de poursuite des études, exclusion du programme, renvoi du Cégep) imposées aux étudiant.es qui sont en situation d'échec sont non seulement un facteur extrêmement stressant dans leur parcours, mais aussi un facteur de découragement qui, par la frustration qu'elles leur procurent, a tendance à diminuer l'engagement et l'énergie mis dans leurs études par les personnes concernées, comme celles-ci ont l'impression d'être punies sans fondement.

De plus, comme la majorité des étudiant.es ne sont pas au courant de ces mesures avant qu'elles leur soient imposées et que l'encadrement scolaire ne présente pas les enjeux qu'elles impliquent sur la suite des études aux étudiant.es concerné.es, cela renchérit non seulement sur le caractère décourageant de ces mesures en plus d'être très abusif de la confiance des étudiant.es envers leur établissement. En effet, alors que ces mesures sont présentées comme étant un incitatif à la reprise en main de sa réussite scolaire par les étudiant.es (Voir annexe 1), il semble au contraire que c'est plutôt une façon de rappeler le contrôle qu'à la direction sur ses étudiant.es. Ces mesures contribuent aussi à édifier l'éducation postsecondaire comme étant un privilège pour l'élite plutôt qu'un droit, position qui devrait être défendue par un établissement qui se dit humaniste et ouvert d'esprit.

Dans un même ordre d'idées, il est important de reconnaître que les mesures coercitives dans l'éducation collégiale s'adressent de façon démesurée à la population étudiante qui est déjà systématiquement marginalisée :

- par une situation économique défavorable rendant difficile la coalition travail-études
- par des difficultés d'apprentissage ou un handicap physique et/ou mental connus ou non-diagnostiqués
- par une origine ethnique qui nécessite un apprentissage du français extrêmement rapide de concert avec une intégration globale à la société québécoise et la poursuite des études
- par la coalition parents-études

Bref, la cohabitation entre mesures d'aide et implantation de conséquences suite à l'échec est impossible. Ces mesures obligatoirement discriminatoires ne concordent pas avec le projet dit humaniste du Collège.

¹ [CVM, 2020, p.21](#)

Effectivement, comment rendre réellement pertinentes des mesures d'accompagnement en santé mentale² alors que plane toujours sur ces mêmes étudiant.es aidé.es la menace d'être puni.es pour leurs difficultés. De plus, ces mesures encouragent la perpétuité d'une communauté d'apprentissage qui n'est pas axée sur l'entraide et la collaboration³, mais bien sur la création d'une classe de futur.es professionnel.les qui perpétuent des comportements élitistes⁴ et classistes⁵.

Les études de Gosselin et Ducharme (2017) et Cocullo (2014), présentées par Fournier-Plouffe (2019) renchérissent également sur cette discrimination élitiste.

En effet, alors que l'étude de 2017 démontre que 35% (de 12 208 étudiant.es inscrit.es à la session Automne 2014) des répondant.es disent vivre de l'anxiété fréquemment ou continuellement durant leur parcours au collégial. Cette même étude propose que 70% de ce même échantillon éprouve spécifiquement de l'anxiété « à l'idée d'échouer, de ne pas être à la hauteur de leurs idéaux de réussite ou de décevoir leur entourage. »⁶ Pour la majorité des étudiant.es, particulièrement ceux qui sortent tout juste du secondaire, le Cégep est un moyen de se prouver dans leurs compétences et de développer leur autonomie et leur confiance en elleux. Ces objectifs de développement personnel sont en relation avec le rôle de mentor et la grande importance que ces jeunes adultes donnent à leur professeur.e.

Lorsque l'étudiant.e est en situation d'échec dans son cours, iel est non seulement confronté à l'idée d'avoir déçu son entourage global, mais aussi l'enseignant.e à qui iel donne souvent beaucoup d'importance dans son parcours scolaire. La situation d'échec est déjà un véhicule extrêmement anxiogène qui met les personnes dans une situation de détresse, d'autant plus que les personnes vivant beaucoup d'anxiété de performance auront « une forte tendance à surestimer les conséquences inhérentes à un échec [...] ou qu'un échec mettra inévitablement leur futur en péril.⁷»

² Tel est le plan du Collège depuis 2000 à travers son plan stratégique. Les efforts sont d'ailleurs reconnaissables à travers les services aux étudiant.es bien établis et fonctionnels. ([CVM, 2020, p.16](#))

³ Tel que proposé comme étant la mission du CVM ([CVM, 2020, p.9](#)) ainsi qu'en concordance avec la valeur du respect (« favoriser l'entraide par la coopération, le partage de l'expertise et l'engagement social. C'est aussi soutenir la réalisation de projets communs qui accroissent le sentiment d'appartenance et poussent au dépassement de soi ») qui figurent dans les six plus importantes ([CVM, 2020, p.13](#)) dans le plan stratégique.

⁴ L'élitisme peut être définie comme étant un comportement visant à « former et à sélectionner les meilleurs éléments d'un groupe sur le plan des aptitudes intellectuelles ou physiques, aux dépens de la masse. » (*Larousse*). Cette façon de penser est déjà très répandue à travers la société qui considère que l'accès aux études postsecondaires (souvent appelées « études supérieures ») requiert des capacités spécifiques et forment des citoyen.nes qui sont obligatoirement meilleur.es (ou, encore ici, supérieur.es) à ceux qui n'ont pas fait ce genre d'études. Lorsque même à l'intérieur du milieu d'études les étudiant.es sont soumis à des conséquences qui vont jusqu'à l'expulsion du Collège, le sentiment qui dictent aux étudiant.es qu'ils sont les meilleurs n'est que grandissant...

À la question « Comment rendre notre établissement plus inclusif sur le plan de la réussite ? » posée à la page 21 du Plan stratégique, nous répondons certainement que d'agir de façon systémique sur ces comportements est un aspect majeur de la solution.

⁵ Agissant, dans le contexte collégial plus ou moins de la même façon que l'élitisme, le classisme propose une discrimination fondée spécifiquement sur la classe sociale ([Jacques GUIGOU, Pour une critique du classisme en sociologie de l'éducation](#)).

Tel que démontré dans l'exposition des groupes étudiants les plus touchés par les sanctions suite à l'échec, il est aisé de constater que les étudiant.es qui ont le plus de difficultés socio-économiques sont beaucoup plus touché.es que les autres par ces mesures humiliantes, infantilissantes et décourageantes.

⁶ GOSSELIN, M. et R. DUCHARME. «Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socioaffectifs », Interventions en matière d'agressions sexuelles, vol. 63, no 1, 2017, p. 92-104, **cité dans Fournier-Plouffe, 2019.**

⁷ COCULLO, M. Performer... sans anxiété. Programme d'intervention pour réduire l'anxiété de performance en milieu scolaire, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2014, **cité dans Fournier-Plouffe, 2019.**

En imposant des mesures répressives systématiques dans les cas d'échec au collégial, l'institution confirme à l'étudiant.e que ses craintes normalement démesurées sont bien réelles.

Peu d'étudiant.es au niveau collégial cherchent réellement à échouer leurs études et c'est un nombre tout aussi minime qui ne donne pas d'importance à cette étape de son développement. En ce sens, il semble tout à fait futile d'imposer, en plus de cette détresse psychologique, des mesures coercitives qui viennent augmenter d'autant plus le sentiment d'humiliation et l'anxiété de performance chez l'étudiant.e qui en est victime.

Il serait possible d'associer la mise en place de ces mesures coercitives comme étant un moyen de s'assurer que les étudiant.es obtiennent réellement un diplôme ou encore pour s'assurer que les études postsecondaires soient prises au sérieux. Pourtant une étude faite par le SRAM (Service régional d'admission du Montréal métropolitain) qui compare les données du réseau collégial entre 2008 et 2017 propose que le nombre d'échecs ne justifie pas la diminution globale du taux de diplomation et l'allongement de la durée des études, phénomènes constatables dans cette période⁸. Si les échecs n'ont pas d'impact sur le problème qui tente d'être réglé, pourquoi faudrait-il punir les étudiant.es qui présentent des difficultés dans leur parcours.

Le CVM est également reconnu comme une référence au sujet de l'adaptation de l'enseignement selon les différents besoins de sa communauté étudiante, et ce depuis 40 ans. Il est également le Centre collégial de soutien à l'intégration⁹ (CCSI) responsable de l'ouest du Québec, en plus d'avoir cofondé, avec le Collège Dawson, en 2010, le Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (CRISPESH).¹⁰ Aller de l'avant avec l'abolition des mesures répressives permettrait de confirmer réellement cette mission d'inclusion que le Collège revêt depuis plusieurs décennies en plus de faire de lui un modèle progressif inédit à suivre pour les autres institutions.

⁸ [CVM, 2020, p.20 et 21](#)

⁹ Selon le [site Internet des CCSI](#), le mandat de ceux-ci est de « soutenir le développement de l'autonomie des établissements des réseaux collégiaux public et privé subventionné et l'harmonisation de leurs pratiques dans l'accueil, l'organisation et la prestation des services destinés aux ESH, afin de favoriser l'intégration, la persévérance et la réussite scolaire de cette population étudiante »

¹⁰[CVM, 2020, p. 5](#)

Références

Cégep du Vieux Montréal. [Plan stratégique 2020-2025](#). Adopté par le Conseil d'administration le 19 février 2020.

Cégep du Vieux Montréal. [Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire des étudiantes et étudiants](#). Modifiée par le conseil d'administration le 12 juin 2019.

FOURNIER-PLOUFFE, Magalie. « [Réduire l'anxiété de performance au collégial, deux leviers d'action pour les professeurs](#) », Pédagogie collégiale, vol. 32, no 2, hiver 2019.

Annexe 1

MESURES COERCITIVES QUANT À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Les informations ci-dessous sont conformes à la version modifiée en date du 12 juin 2019 du *Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire des étudiantes et étudiants au cégep du Vieux Montréal*

DÉFINITIONS DES MESURES

Engagement à la réussite : Mesure de sensibilisation cherchant à mettre en lumière les difficultés rencontrées par l'étudiant.e au cours de la session tout en lui présentant les mesures d'aide mises à sa disposition pour la.e soutenir dans ses études. L'engagement peut prescrire certains de ces moyens à l'étudiant.e, qui s'engage alors à recourir à ces moyens.

Contrat de poursuite des études : Contrat signé entre l'étudiant.e et son aide pédagogique individuel.le qui prescrit des mesures que l'étudiant.e s'engage à respecter sous peine d'exclusion ou de renvoi du Cégep.

Exclusion du programme : Exclusion du programme de façon permanente. L'étudiant.e exclu.e de son programme pourrait faire une demande d'admission dans un autre programme ou au Tremplin DEC. Cette nouvelle inscription est systématiquement conditionnelle à la signature d'un contrat de poursuite des études.

Renvoi du Cégep : Annulation de l'admission d'un.e étudiant.e pour une durée minimale d'un (1) an. Si l'étudiant.e fait une nouvelle demande d'admission suite à son renvoi, des conditions de réussite pourraient être imposées.

CLASSEMENT DES COURS

Les cours de la formation générale sont ceux de français, d'anglais, de philosophie, d'éducation physique et complémentaire.

Les cours de la formation spécifique sont ceux offerts dans le cadre du programme choisi. Dans le module « Grille de cheminement » sur Omnivox, ces cours sont identifiés comme étant les cours de « Concentration ».

« Gradation des sanctions »

QUANT À LA FORMATION GÉNÉRALE

- 2^e échec à un même cours de la formation générale à contrat de poursuite
- 3^e échec à un même cours de la formation générale à renvoi du cégep

SPÉCIFIQUE AUX COURS DE FRANÇAIS

- 1^{er} échec à un cours de français à engagement à la réussite
- 1^{er} échec au cours de renforcement en français à contrat de poursuite
- 2^e échec au cours de renforcement en français à renvoi du cégep
- Échec du cours de français pour non-francophones à renvoi du cégep

QUANT À LA FORMATION SPÉCIFIQUE

- 1^{er} échec de 1 cours à engagement à la réussite
- 2^e échec au même cours à exclusion du programme
- 1^{er} échec à un cours préalable de programme à contrat de poursuite
- 2^e échec à un cours préalable de programme à exclusion du programme

QUANT AUX STAGES

- 1^{er} échec à un stage dont le département permet la reprise à contrat de poursuite
- 2^e échec à un stage à exclusion du programme
- 1^{er} échec à un stage dont le département ne permet pas la reprise à exclusion du programme

QUANT AUX ÉCHECS MULTIPLES À L'INTÉRIEUR D'UNE SESSION

- Si la somme des cours échoués représente moins de 50% du total des cours suivis durant la session :
 - 1^{er} échecs multiples à engagement à la réussite
 - 2^e échecs multiples à contrat de poursuite des études
 - 3^e échecs multiples à renvoi du cégep

- Si la somme des cours échoués représente plus de 50% du total des cours suivis durant la session :

1^{er} échecs multiples à contrat de poursuite des études

2^e échecs multiples à renvoi du cégep